



Pour publication immédiate : 06/04/2017

GOUVERNEUR ANDREW M. CUOMO

LE GOUVERNEUR CUOMO ANNONCE UNE CAMPAGNE DE LUTTE CONTRE LA CONDUITE DISTRAITE

La Police de l'État de New York et les forces de l'ordre locales renforcent les patrouilles pour lutter contre l'envoi de textos au volant

Augmentation de 918 % des amendes pour l'envoi de textos entre 2011 et 2016 à New York

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a annoncé aujourd'hui une campagne de lutte à l'échelle de l'État contre la conduite distraite, dans le cadre du Mois national de la sensibilisation à la conduite distraite en avril. La campagne, nommée l'Opération Raccrochez (Operation Hang Up), représente un effort de répression spécial afin de renforcer les patrouilles et les points de contrôle ciblant les conducteurs utilisant des appareils électroniques du 6 avril au 10 avril. Les données préliminaires indiquent une augmentation de 918 pour cent des amendes pour l'envoi de textos au volant dans l'État de New York de 2011 à 2016. Même si les amendes pour l'utilisation du téléphone portable continuent à diminuer, la prolifération des smartphones a entraîné une augmentation des amendes pour l'envoi de textos tous les ans depuis 2011.

« La conduite distraite est dangereuse et illicite, et avec cette campagne de répression, nous envoyons une fois de plus le message que le fait de passer des appels ou d'envoyer des textos au volant ne sera pas toléré dans l'État de New York », **a déclaré le Gouverneur Cuomo.** « La Police de l'État et les forces de l'ordre locales seront déployées en force pour s'assurer que nos routes sont sûres et j'exhorte tous les conducteurs à agir de manière responsable et à poser leurs appareils afin d'éviter une tragédie et un malheur. »

Traditionnellement, avril marque le début de la saison de conduite du printemps. Afin de minimiser les tragédies lors de l'augmentation du volume du trafic, la Police de l'État et les forces de l'ordre locales s'attaqueront à la conduite distraite, en plus des autres infractions des véhicules et de la Loi sur la circulation. En outre, la Commission de sécurité routière du Gouverneur (Governor's Traffic Safety Committee) a diffusé un nouveau communiqué animé des services publics soulignant l'importance de garder les yeux sur la route au volant. Vous pouvez voir ce communiqué [ici](#).

Selon l'Administration nationale de la sécurité routière (National Highway Traffic Safety Administration), dans tout le pays en 2015, 3 477 personnes ont été tuées dans des accidents impliquant la conduite distraite, et selon les estimations, 391 000 ont été blessées dans des accidents automobiles impliquant des conducteurs distraits. De plus, selon une [étude](#) menée par l'Institut de gestion et de recherche de la sécurité routière (Institute for Traffic Safety Management and Research), en 2015, 160 personnes ont été tuées et plus de 33 000 personnes ont été blessées dans des accidents à New York pour lesquels « l'inattention ou la distraction du conducteur » a été déclarée comme un facteur contributif. Ce même rapport a indiqué que 21 à 22 pour cent des accidents mortels ou impliquant des blessures corporelles déclarés par la police ont indiqué « l'inattention ou la distraction du conducteur » comme un facteur contributif chaque année.

Le Surintendant de la Police de l'État de New York, George P. Beach II, a déclaré : « L'utilisation du téléphone portable et l'envoi de textos sont responsables d'une proportion importante des accidents de la route, des blessures et des décès. Si vous envoyez un texto, vous ne conduisez pas. Même si la Police de l'État de New York fait respecter les lois sur les téléphones portables et les appareils électroniques de New York en tout temps, les policiers lutteront contre les contrevenants lors de la campagne de l'Opération Raccrochez. »

Les policiers utiliseront des véhicules marqués de la Police de l'État et des véhicules des forces de l'ordre de la circulation à identité dissimulée (Concealed Identity Traffic Enforcement, CITE) dans le cadre de l'opération visant à identifier facilement les automobilistes qui utilisent des téléphones portables en conduisant. Les véhicules banalisés CITE permettent aux policiers de mieux observer les infractions de conduite distraite. Ces véhicules se fondent dans la circulation quotidienne, mais sont aisément reconnaissables comme véhicules d'urgence dès que l'avertisseur lumineux est activé.

La Commissaire adjointe du Département des véhicules motorisés (Department of Motor Vehicles, DMV) et Présidente intérimaire de la Commission de la sécurité routière du Gouverneur, Terri Egan, a déclaré : « Un appel ou un texto peut entraîner une erreur horrible sur la route, ce qui à son tour, peut avoir des répercussions durant toute une vie pour les automobilistes, les cyclistes ou les piétons. Grâce aux campagnes d'application de la loi et de sensibilisation telles que l'Opération Raccrochez, New York continue à réaliser des progrès pour lutter contre la conduite distraite. Nos forces de l'ordre sont sans pareilles et je les remercie pour leurs efforts permanents pour faire respecter les lois sur la sécurité routière de New York chaque jour. »

Lors de la campagne de l'Opération Raccrochez d'avril 2016, la Police de l'État a émis plus de 18 000 contraventions, dont plus de 2 000 contraventions pour conduite distraite. Ces contraventions ont été une combinaison des faits de parler avec un téléphone portable sans kit mains libres, d'envoyer des textos ou d'utiliser un appareil électronique en conduisant.

Contraventions pour conduite distraite émises à New York :

Année	Téléphone portable	Texto	Amendes totales
2016*	113 116	92 097	205 213
2015	132 245	84 794	217 039
2014	165 087	76 208	241 295
2013	208 508	55 718	264 226
2012	217 329	30 370	247 699
2011	248 801	9 043	257 844

* Les nombres finaux pour 2016 seront disponibles en mai 2017.

La loi actuelle de l'État de New York inclut les sanctions suivantes pour les conducteurs distraits :

- Pour une première infraction, l'amende minimum est de 50 \$ et l'amende maximum de 200 \$.
- Une deuxième infraction dans un délai de 18 mois augmente l'amende maximum à 250 \$.
- Une troisième infraction dans un délai de 18 mois résulte dans une amende maximum de 450 \$.
- Les jeunes conducteurs novices en phase probatoire sont passibles d'une suspension de 120 jours de leur permis pour une première infraction et d'une révocation de leur permis pour un an si une deuxième infraction est commise dans les six mois.

La campagne est financée par la Commission de sécurité routière du Gouverneur. Pour en savoir plus, visitez www.safeny.ny.gov. Pour plus d'informations sur les lois de l'État relatives à l'envoi de textos ou l'usage de téléphone portable en conduisant, consultez : www.dmv.ny.gov/cellphone.htm. Pour plus d'informations sur la conduite distraite, visitez www.distraction.gov.

###